

RELEVÉ DE CONCLUSION

PRESENTS:

Intervenant : Valérie UZANU (Conseillère Municipale), Daniel FAURE (Service Espaces Verts), Murielle JACQUES (Ingénieur Régie Déchets Ménagers).

Membres conseil de quartier : Yannick TARDY (Co-Président Elu), Micheline VALADIER (Co-Présidente Habitante), Paul BERTHOME, Michel BOURDEAU, Yvon BRUNET, Valérie DUPIN, Michel FENIOUX, Yves MORISSEAU, André NICOLAS, Roger PACREAU, Annick PUNZO.

Agents municipaux : Laurence FAUCON, Responsable Service Vie Participative, Bruno BROSSARD, Assistant de Conseils de quartier.

Public : 20 personnes.

EXCUSES : Rodolphe CHALLET, Guillaume JUIN, Geneviève RIZZI, Henri MERCIER, Yvan DELUMEAU.

ABSENTS : Claudie LAROCHE, Milène BOUCHER; Carole CAILLARD; Jocelyn CRESPIEN, Georges DFFFRANES; Catherine LEGRAND; Alain LIERE, Corinne MOREAU; Christian NOEL, Aimée RANGEARD; Claude SABOURIN; Vincent TRAN; Thierry TREDAN; Louis VILDARY.

Ouverture de la séance : 20h40

Ordre du Jour

I) Présentation du projet Fresques du Conseil Municipal des enfants (Valérie UZANU, Conseillère Municipale)

II) Fief Chapon : présentation du projet d'aménagement du jardin (1^{ère} phase des travaux) (Daniel FAURE, Service Espaces Verts)

III) Présentation des nouvelles dispositions des collectes des déchets ménagers (Murielle JACQUES, Ingénieur Régie Déchets Ménagers)

IV) Compte-rendu des Commissions

V) Informations diverses

- Point ORU,
- Gillier,
- Projet Handicap

I) PRESENTATION DU PROJET FRESQUES DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

(Valérie UZANU, Conseillère Municipale)

Le Conseil municipal des enfants est régulièrement sollicité dans le cadre de l'anniversaire du label « Niort, ville amie des enfants », organisé en partenariat avec l'UNICEF, le 20 novembre de chaque année. La charte des droits de l'enfant est à l'honneur lors de cette manifestation, ses 9 principes et 52 articles étant illustrés sous forme d'expositions de dessins ou de représentation théâtrale.

Les jeunes élus ont souhaité que cette manifestation ne reste pas celle d'un jour et veulent donc la pérenniser en réalisant dans chacun des 9 quartiers de la ville une peinture murale associant un principe, sachant que le premier principe stipule le respect de ladite charte.

Une commission s'est donc constituée début 2006 au sein du Conseil Municipal des enfants afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce projet intitulé « *un quartier, un principe, une fresque* ».

Dans ce contexte, la ville de Niort, soutenue par l'UNICEF, souhaite mettre en œuvre une action retenant, en concertation avec le groupe de travail « fresques » du CME, les principes suivants d'organisation :

- un principe de la charte des droits de l'enfant, un atelier, une fresque par quartier, accompagnés par un ou des artiste(s). Cela fait donc 9 ateliers mais il a aussi été demandé par les jeunes que le premier principe soit réalisé par les membres du groupe de travail fresques, à l'origine du projet et que cette fresque soit en centre-ville (soit 10 fresques).
- Un tirage au sort d'un principe par quartier a été réalisé lors de l'assemblée plénière du Conseil municipal enfants du 21 juin 2006. Pour le conseil de quartier de Souché le principe est : **Droit au secours.**

Le Conseil doit proposer des lieux où cette fresque pourrait être installée pour la fin mai 07.

Idées proposées : mur de l'entrée du stade de Souché... la recherche est à poursuivre.

Il est proposé à chaque quartier de voter le financement des fournitures et matériaux. Le montant leur sera communiqué mais il ne devrait pas dépasser 2 000 euros par quartier.

Le conseil de quartier vote sa participation.

Fiche de proximité créée pour 2 000 euros

II) FIEF CHAPON : PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU JARDIN (1ERE PHASE DES TRAVAUX) (Daniel FAURE, Service Espaces Verts)

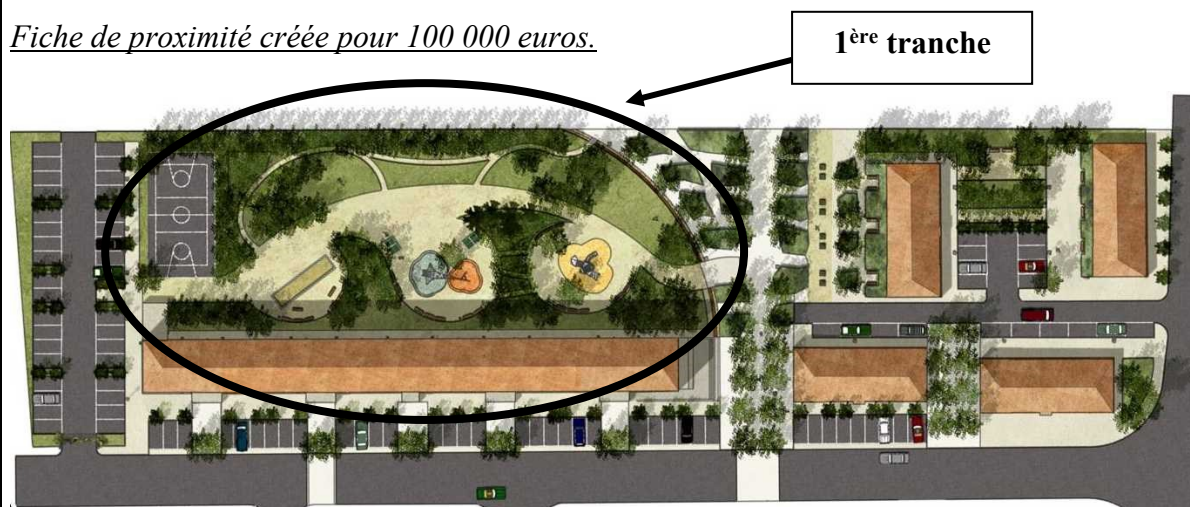
Cette présentation au Conseil de quartier fait suite à une réunion qui a eu lieu le 28 mars avec les habitants afin de leur présenter le projet retenu et recueillir leurs avis.

Il s'agit d'un avant projet qui doit être transmis et finalisé avec le cabinet d'études. Cet avant projet représente 6 tranches : la 1^{ère} tranche (jardin) est programmée pour 2007, la seconde pour 2008 (placette et parking).

L'objectif est de commencer les travaux avant la fin de l'année pour une réalisation début 2008.

Le projet s'élève à 300 000 euros pour la 1^{ère} tranche. Le conseil souhaite participer à hauteur de 100 000 euros.

Fiche de proximité créée pour 100 000 euros.



III) NOUVELLES DISPOSITIONS DE RAMASSAGE DES CONTAINERS DANS LES IMPASSES

(Murielle JACQUES, Ingénieur Régie Déchets Ménagers)

Plan de l'intervention

- Traitement des impasses,
- Points de rapprochement,
- Consignes de tri

Objectifs :

- Améliorer la sécurité du personnel et du public,
- Maîtriser les charges de fonctionnement du service déchets, et donc l'augmentation de la taxe,
- Augmenter la valorisation des déchets.

I) Traitement des impasses :

Afin de réduire les risques, et par conséquent :

- le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail,
- les accidents graves dans les impasses : manque de visibilité (conditions de travail et d'éclairage), difficultés pour manœuvrer avec les voitures en stationnement.

⇒ En France, 6 ripeurs décèdent chaque année, dont la moitié dans les impasses.

Propositions à mettre en œuvre :

- Point de regroupement des bacs en tête d'impasses quand la benne ne peut pas faire demi-tour dans l'impasses.
- Solution d'aménagement avec le service voirie de la ville de Niort pour faire demi-tour dans de bonnes conditions de sécurité.
- Attention au stationnement dans les impasses.

II) Points de rapprochement :

- Principe de rapprocher les conteneurs entre voisins au niveau des marquages au sol : la benne s'arrête moins souvent et les ripeurs descendent moins.

⇒ Gain d'une ½ heure sur une tournée de 6 heures, gain sur fatigue.

- Pré-marquage au sol par un point.
- Marquage au sol définitif : la collecte ne s'effectue qu'au niveau des points.

III) Amélioration du tri :

- Pour les bacs jaunes : aujourd'hui, 20% sont refusés au centre de tri car mal triés. Il faut évoluer et respecter du guide du tri. Objectif : diminution à 10 % de refus.
- Pour les fermentescibles : seulement 10 % de FFOM au compostage, alors que beaucoup de déchets compostables partent malheureusement à l'enfouissement. Il vaut mieux apporter ses déchets verts dans les déchetteries et remplir sa poubelle avec les déchets ménagers compostables.
 - Coût enfouissement : 106 €/tonne.
 - Coût compostage: 30 €/tonne

Questions et remarques du Conseil

- Les trottoirs vont être envahis par les poubelles en particulier dans la rue de Souché. Il faudrait laisser les conteneurs en début d'impasses et non sur la rue.
- Sécurité : les piétons, à certains endroits, seront contraints de descendre sur la voie de circulation. Peut-être dangereux pour les enfants se rendant à l'école par exemple.
- La longueur des impasses : certaines font quelques centaines de mètres, il est nécessaire d'adapter les mesures et ne pas demander aux riverains des impasses, surtout s'il s'agit d' "anciens", de tirer leurs conteneurs en bout d'impasses (risque de recul pour le tri des déchets).
- Serait-il possible d'avoir une réflexion sur l'adaptation des horaires de ramassage (le soir, par exemple, plutôt que le matin) ?
- La ville pourrait-elle prévoir la construction de raquette dans les impasses ?
Cela représente un coût important. Pour les nouveaux lotissements, les dossiers passent systématiquement par le service des déchets ménagers.

Dans l'ensemble, le Conseil de quartier émet le souhait que les riverains des impasses soient associés à la mise en œuvre de ces mesures et souhaite consulter les autres quartiers sur le sujet. Proposition de création d'un groupe de travail interquartiers, pour les Conseils qui le souhaitent, et que ce dernier se réunisse avant la mise en œuvre de ces mesures.

IV) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

BATIMENTS / INFRASTRUCTURES

Désenclavement du gymnase : les travaux du lotissement Chiron Courtinet ont débuté. Il serait logique qu'avec la fin des constructions, cette opération soit enfin réalisée.

Château d'eau : Après la destruction du château d'eau, quel est le devenir du site ? un peu de verdure, un arbre et un banc pourraient donner vie à cet emplacement.

Incinérateur : la démolition avait été annoncée pour 2008/2009. A ce jour est-il possible d'indiquer une date ? La recherche de dioxine sur le site n'a jamais été fournie au CQ.

Gloriette : Chantier terminé.

Garage à vélos Ecole E. Proust : une demande de garage à vélos a été faite par l'école ; le conseil relaie cette demande auprès des services. Un devis a été réalisé. Coût 3 000 euros.

Le Conseil vote à l'unanimité cette somme

Fiche de proximité créée

Eglise de Souché : Visite sur site avec les services municipaux. Des travaux devraient être entrepris rapidement. En ce qui concerne la sécurité, le dossier est à l'étude car il devrait y avoir une possibilité de classement du site.

VOIRIE

Rue Vivaldi : mettre ce point à l'ordre du jour du conseil du 12/06 prochain en y invitant les riverains.

Rue E. Proust : devant l'école revoir la chaussée. Problème de malfaçon.

Fiche de proximité créée.

Rue de Souché : devant le n°129, affaissement de la chaussée.

Fiche de proximité créée.

Rue du Fief d'Amourette : entre les rues des herbillaux et F. de Lesseps, la chaussée est dégradée.

V) INFORMATIONS DIVERSES

Point ORU :

Avec le lotissement des Nardouzans, 2 rues vont être créées : l'Allée Raoul BETIN et la Rue Lucie AUBRAC.

Gillier Comité d'usagers :

Le Comité d'usagers se réunira le 25/04 à 18h.

Souché en fête précise qu'il souhaiterait réintégrer ce Comité.

Projet Handicap : Mise en place d'une politique d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Il est remis, dans les dossiers, des documents relatifs à la création d'ateliers participatifs Handicap au sein desquels les CQ sont invités à désigner un ou deux participants motivés.

Pas de volontaire pour le moment

PROCHAINES REUNIONS

Bureau :

Mardi 22 mai 2007 à 18h30

Salle cheminée – Maison de quartier de Souché

Assemblée de Quartier:

Mardi 12 juin 2007 à 20 h 30

Lieu à définir